



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**  
LA MUNICIPALITÉ

## POSTULAT

10.01.06 / JS-nf

Le 10 décembre 2018

### Réponse au postulat de Mme Anne Morier

A la fin du développement de son postulat sur les proche aidants, Mme Morier pose les questions suivantes, soit :

- Envisager la création d'un « espace proches - aidants local » permettant aux personnes de deux communes de se rencontrer et d'échanger
- Communiquer certaines informations par le biais du journal intercommunal
- Savoir si des aménagements de temps sont prévus pour les proches aidants

La municipalité est consciente que l'évolution de la société, avec celle des mœurs et de l'accompagnement des personnes du 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> âge ou encore souffrant de problèmes cognitifs ou physiques qui prennent une ampleur certaine. Il convient également de veiller à une démarche coordonnée avec les efforts consentis par le canton ou encore par les fondations, associations très actives dans ce domaine.

Au niveau communal, et pour répondre aux interrogations de Mme Morier, la municipalité répond comme suit :

- L'association de proches-aidants déploie de gros efforts et améliore sa visibilité, grâce à une campagne de communication avec un affichage sur tout le canton de Vaud, une ligne téléphonique et un site internet.

Vous accompagnez un proche malade ou handicapé ?

# nous VOUS

**pouvons ensemble** **êtes un proche aidant !**

- ♥ défendre et faire valoir notre rôle et notre place
- ♥ nous informer et nous soutenir
- ♥ créer et développer des projets



Association de proches aidants

Ruelle du Bas-des-Bans 12, 1115 Vuillierens | associationdeprochesaidants@gmail.com

Association de proches aidants



Association de proches aidants

S'associer pour s'entraider. Appel gratuit  
Rejoignez-nous: **0800 77 88 00**  
**www.proches-aidants.ch**

S'associer pour s'entraider. Appel gratuit  
Rejoignez-nous: **0800 77 88 00**  
**www.proches-aidants.ch**

L'Association fédère les actuels et anciens proches aidants, dans une démarche citoyenne, une action solidaire et collective visant à donner sens à ce que vivent les proches aidants. Elle permet de recevoir les infos, d'en donner et, ensemble, de réfléchir et agir pour le bien-être de chacun et de son proche aidé.

- Le canton de Vaud a mis en ligne un site internet apportant toutes les informations aux proches aidants : [www.vd.ch/themes/soutien-social-et-aides-financieres/proches-aidants](http://www.vd.ch/themes/soutien-social-et-aides-financieres/proches-aidants).
- La municipalité encourage la postulante à prendre contact avec l'association citée par l'Etat de Vaud ou encore auprès de Pro Senectute pour étudier la mise en place d'une antenne régionale ou de créer sa propre association.
- Une telle entité pourrait tout à fait disposer de manière régulière et récurrente, un local à disposition (par exemple de manière mensuelle, à la grande salle).
- Un rappel de l'existence de l'association de proches-aidants sera effectué par le biais de notre publication intercommunale.

En ce qui concerne le personnel communal, les collaboratrices et collaborateurs peuvent en tout temps disposer de plages horaires nécessaires à l'accomplissement des tâches de proches aidants, bien que cela ne figure pas dans un règlement. Il en va de la responsabilité sociale de l'employeur et sa compréhension des situations personnelles.

La municipalité estime avoir répondu aux attentes et questions de Mme Anne Morier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic Le secrétaire

A. Bovay J. Steiner